



Fiches-labels

Label Biogarantie - alimentation

Résumé des critères : garantit que les fruits et légumes proviennent de l'agriculture biologique (les produits composés contiennent min. 95 % d'ingrédients bio).



Label Biogarantie

Nom officiel

Label Biogarantie

Produits concernés

Alimentation

Portée du label

Environnement, social

Critères du label

Le label Biogarantie induit de facto le respect des [règlements européens relatifs à l'agriculture biologique](#).

Il ajoute les essentiellement les critères ci-dessous :

- les sels nitrités sont totalement interdits. Seule la gélatine issue de poissons sauvages est

autorisée.

- les nanotechnologies sont interdites à tous les stades de la transformation des produits.
- les chicons ne peuvent être forcés dans l'eau mais bien dans le sol (la culture en elle-même s'effectuant en pleine terre selon le règlement européen)
- les entreprises qui préparent des produits labellisés Biogarantie doivent signer la charte de Biogarantie.
- quand un fabricant importe des ingrédients de pays offrant une protection sociale insuffisante (dont la liste de pays est reprise au cahier des charges), il doit opter pour des ingrédients certifiés Fair trade.

Référentiel en ligne

Cahier des charges Biogarantie : <http://biogarantie.be> (PDF)

Qui est « derrière » ce label ?

Le label est géré par Probila-Unitrab, l'UNAB et BioForum Flandre asbl.

Contrôle indépendant

Le respect du règlement est contrôlé par un tiers indépendant et privé. En Wallonie, trois opérateurs sont agréés : [Certisys SPRL](#) (BE-BIO-01 / le plus fréquent), [TÜV Nord Integra SPRL](#) (BE-BIO-02 et [Quality Partner sa](#) (BE-BIO-03). Le certificateur est mentionné en dessous du label.

Avis d'écoconso

Pour l'alimentation, le label apporte quelques critères supplémentaires. Mieux vaut donc privilégier un produit portant le label européen (obligatoire) et le label Biogarantie. Les critères de base sont cependant communs. Biogarantie est un label belge, on ne retrouvera donc surtout sur des produits vendus en Belgique.

Références écoconso

- Fiche-conseil n°076 - [La rotation de cultures](#)
- Fiche-conseil n°077 - [L'association de cultures](#)
- Fiche-conseil n°152 - [L'alimentation durable](#)
- Fiche-conseil n°157 - [Manger bio ou local ou équitable ?](#)
- Fiche-conseil n°160 - [Additifs alimentaires : à boire et à manger.](#)
- Fiche-conseil n°162 - [Le vin bio](#)

[Les étiquettes sans prise de tête - brochure](#)

Catalogues de produits labellisés

Liste des opérateurs agréés en Wallonie :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/xls/Liste-Operateurs-Bio.xls

Liste des points de vente, distributeurs, transformateurs... : <http://www.probila-unitrab.be>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/label-biogarantie-alimentation>